

Forts de nos origines, militons avec *fiereté*

CONGRÈS du Conseil central de Québec -
Chaudière-Appalaches - CSN

17 AU 21 JUIN 2019

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

MOT DE BIENVENUE	3
LES PROPOSITIONS	9
RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL	21
RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL	27
RAPPORT DU COMITÉ DES FEMMES.....	39

MOT DE BIENVENUE

Camarades délégué-es
Camarade président de la CSN
Membres du comité exécutif de la CSN
Camarades des conseils centraux et des fédérations
Salarié-es du mouvement
Invité-es

C'est avec un grand plaisir et une fébrilité sentie que nous entamons la présente semaine en compagnie de vous toutes et tous. Je veux, au nom du comité exécutif, saluer et souhaiter la bienvenue à l'ensemble des personnes participantes avec une attention particulière pour les délégué-es des nouveaux syndicats qui se sont joints à nous depuis notre dernier congrès, ainsi qu'aux personnes nouvellement élues et qui en sont à leur premier congrès. N'hésitez pas à nous interpellier ou un membre de l'équipe de travail si vous avez des questions.

À la sortie du dernier congrès, nous étions assaillis par les politiques d'austérité du gouvernement Couillard. Aujourd'hui, nous en subissons toujours les contrecoups, mais avec un gouvernement caquiste.

À la suite des élections d'octobre dernier, nous avons connu une rentrée parlementaire plutôt timide de ce nouveau gouvernement, mais signe avant-coureur, le premier ministre François Legault avait quand même déclaré que ça ne serait pas les groupes de pression qui dicteront la voie à suivre. Nous le savons, le gouvernement visait les organisations syndicales puisque plusieurs député-es de la CAQ proviennent du milieu patronal : ils sont au pouvoir et ça paraît.

Que le premier ministre puisse porter un jugement sur les travailleuses et les travailleurs à l'Aluminerie ABI de Bécancour et sur leur syndicat est inacceptable ! À cet effet, nous recevrons au courant de la semaine le président du syndicat pour faire le point et pour apporter notre soutien à ces travailleuses et travailleurs qui subissent un lock-out sauvage depuis 17 mois. Leur lutte est la lutte de l'ensemble des syndiqué-es.

C'est la même chose avec le projet de loi n° 17 qui frappe les propriétaires de taxi, ce qui est tout à fait déplorable. Le gouvernement livre l'industrie du taxi sur un plateau d'argent aux Uber de ce monde, en disant qu'ouvrir le marché ne sera que bénéfique pour la clientèle. Détrompons-nous, la mission d'Uber n'est pas d'offrir une alternative ni de démocratiser le

transport, c'est de faire des profits avec le moins de réglementation possible, surtout au niveau de la fiscalité! Lors de notre dernier congrès, nous avons donné notre appui aux propriétaires de taxi aux prises avec le gouvernement Couillard. Cette semaine, nous recevrons un de leurs représentants afin de faire le point à nouveau.

La même approche irrationnelle et dogmatique de ce gouvernement se poursuit avec les maternelles 4 ans. Le ministre Roberge persiste et signe, malgré un manque flagrant de consensus de la part des parents et des experts dans le domaine. À preuve, les périodes d'inscriptions ont été prolongées et le recrutement se fait maintenant directement par les commissions scolaires auprès des parents des tout-petits de 4 ans, qui sont déjà dans les CPE. Lorsqu'on rencontre les élu-es politiques à ce sujet, ils nous assurent que ce n'est pas du mur-à-mur qui est visé. Pourtant, nous apprenions que la facture pour l'implantation généralisée des maternelles 4 ans coûtera de quatre à neuf fois plus cher que l'estimation faite par François Legault en campagne électorale, alors que nous avons déjà les infrastructures et des professionnel-les de la petite enfance dans les CPE et les services de garde en milieu familial. Promesse oblige, la CAQ va de l'avant.

À l'amorce de notre mandat qui vient de se terminer, nous nous préparons à affronter la période de changement d'allégeance imposée par la réforme Barrette (loi n° 10) à la suite des fusions des établissements de santé. Cette période fut une épreuve pour la CSN qui a connu une perte de 23 000 membres. Notre région a été la seule à en ressortir avec une hausse de son membership. Mais, à plusieurs égards, ce fut quand même une situation amère parce que nous avons dû dire au revoir à des camarades militantes et militants de longue date dans les catégories 2 et 4 de Chaudière-Appalaches et les infirmières de Portneuf. Ce n'est jamais facile. En contrepartie, nous avons pu accueillir parmi nous, de nouveaux membres qui sont avec nous cette semaine, nous les saluons.

C'est également lors du dernier mandat que nous avons souligné les 100 ans du conseil central par un évènement qui a eu lieu le 10 octobre dernier. Nous avons retracé nos origines et la richesse de notre histoire pour regarder l'avenir avec enthousiasme et détermination.

Nous souhaitons partager ces sentiments et notre fierté avec vous au cours des prochains jours où nous serons appelés à faire le point sur ce que signifie être syndiqué à la CSN ou d'y militer. Au-delà de la question des services, quelles sont nos responsabilités en tant que membre, quels sont nos devoirs envers notre organisation qu'est la CSN ? Nous aborderons le sujet demain après-midi afin de réfléchir ensemble sur le véritable sens de la Confédération.

Militer à la CSN dépasse largement le cadre de la négociation des conventions collectives. C'est croire profondément à un monde juste et égalitaire et que nous pouvons s'en approcher avec chaque geste que nous posons. Nous devons toutes et tous prendre conscience de l'importance du rôle que nous jouons tous les jours à partir du moment où nous acceptons une responsabilité syndicale, dont une au niveau local. Être syndicaliste est noble et plus que jamais nécessaire dans la société dans laquelle nous vivons. Ce n'est pas *un job* ou un passe-temps, c'est une conviction qui découle de notre cœur et de nos valeurs. Nous souhaitons que vous puissiez prendre conscience du pouvoir d'action et de la force que vous avez en tant que citoyenne et citoyen impliqué dans votre syndicat. Un chapeau de militant syndical ne s'enlève jamais, mais est présent pour toujours.

Pour alimenter notre réflexion, nous aborderons cette question mercredi après-midi avec deux personnes conférencières qui incarnent la passion de leurs convictions soit Roger Valois, ancien vice-président de la CSN et Jean-Noël Grenier, professeur à l'Université Laval.

D'autre part, dans notre région, le nombre de décès liés au travail a doublé lors de la dernière année et la CNESST continue de nager dans les surplus budgétaires tout en baissant les cotisations des employeurs. Elle a même le culot de se féliciter de la baisse du nombre d'accidents de travail.

Nous savons, mieux que quiconque, que cette baisse n'est que sur papier et que bon nombre de salarié-es baissent les bras devant une éventuelle déclaration à la vue du mur de la judiciarisation qui se dresse devant eux. C'est dans ce contexte que le nouveau ministre du Travail annonce une réforme des lois en santé-sécurité au travail. Devons-nous nous réjouir ou plutôt craindre le pire ? Savoir que Jean Boulet œuvrait, avant d'être élu, comme procureur patronal et de l'entendre dire qu'il connaît les lacunes des lois a de quoi de profondément inquiétant. C'est pour cela que jeudi après-midi nous recevrons un panel de quatre personnes pour faire le point sur les modifications nécessaires afin de moderniser les lois en santé-sécurité et en rappelant la mission de la CNESST, c'est-à-dire de s'assurer que les milieux de travail soient sains et sécuritaires pour les salarié-es du Québec. Il est essentiel que nous puissions nous mettre en action rapidement sur cette question.

Lors du prochain mandat, pas moins des deux tiers des membres que nous représentons seront en renouvellement de leur convention collective. Nous avons démontré au fil des années la force que nous avons lorsque nous décidons de nous mobiliser collectivement. Les prochaines années ne seront pas différentes et le conseil central mettra tout en œuvre pour

soutenir les syndicats sur les sentiers de la mobilisation et de l'action, afin d'être en mesure de non seulement rétablir un équilibre après des années d'austérité, mais également pour améliorer les conditions des travailleuses et des travailleurs, particulièrement dans un contexte de pénurie et de rareté de main-d'œuvre.

Quant à ces dernières, elles ont des impacts réels sur l'organisation du travail et l'alourdissement des tâches. Il apparaît important et opportun de s'en occuper syndicalement pour ainsi prendre les devants dans la recherche de solutions. Les patrons comptent beaucoup sur l'immigration qui selon nous peut améliorer la situation à court terme, mais n'est pas une panacée et encore là, de quel type d'immigration s'agit-il ? La temporaire que l'on renvoie lorsque jugée plus utile où une immigration planifiée avec le soutien nécessaire à son intégration ? Voilà des questions qui nous interpellent et nous ferons justement le point avec un conférencier de renom, car le conseil central compte être actif à ce sujet afin d'appuyer les syndicats.

La CSN est une organisation syndicale certes, mais elle est aussi une organisation sociale. Dans ce sens, les conseils centraux ont une responsabilité primordiale. Ils doivent être porteurs d'une vision de développement en lien avec les autres forces progressistes du milieu. Cette vision englobe les enjeux ayant une incidence sur la qualité de vie sur le territoire, notamment le développement des emplois de qualité, la lutte à la pauvreté, l'accès aux services publics, la protection de l'environnement, la vie démocratique, la lutte pour l'égalité des femmes ainsi que la qualité de l'information. C'est cela que Marcel Pepin, président de la CSN de 1965 à 1976, appelait le « deuxième front ».

« C'est la population laborieuse, elle-même, qui doit s'imposer dans l'histoire et bâtir la société qu'elle veut.

La population en marche, c'est elle qui peut être non seulement l'artisan, mais l'initiatrice des grandes transformations. Nous sommes parties de cette population démocratique en marche. C'est au peuple agissant que revient la tâche de s'imposer dans l'histoire. La société lui ressemble ou ne lui ressemble pas ; on la lui vole ou il en est le maître. C'est à lui de décider quelle place il y prendra. C'est en lui-même qu'il doit avoir confiance. C'est en ses forces qu'il doit croire.

C'est lui qui doit bâtir sa propre maison. Je n'ai d'autre but que d'affirmer cette foi et d'espérer qu'elle se traduise en acte. Je n'ai d'autre ambition que de nous mettre en face de notre pouvoir et de nos responsabilités. Nous n'avons pas le droit de laisser à d'autres qu'au peuple le soin de faire une société qui est la sienne. »

C'est dans cet esprit que le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) entend continuer sa mission en luttant et en livrant un message clair, cohérent et sans équivoque. Nous avons la responsabilité absolue de poursuivre sur le chemin de notre implication collective. Plus que le deuxième front, c'est notre manière de pratiquer le syndicalisme.

Ce congrès sera un moment privilégié afin de réfléchir collectivement sur l'état des lieux en matière de syndicalisme et, surtout, pour se projeter sur les trois prochaines années en définissant nos priorités.

Afin de vous soutenir davantage, nous vous proposerons une bonification de l'aide financière pour les sessions de formation ainsi que pour les journées thématiques. Avec une vie syndicale riche, les syndicats que nous représentons seront d'autant plus forts et structurés. Nous serons à notre tour plus outillés pour affronter et combattre ces maux qui nous affligent à l'intérieur d'un mouvement qui se doit d'être plus solidaire que jamais. Dans ce sens, et afin de transmettre nos valeurs pour les adapter à la réalité des jeunes militantes et militants, il sera proposé de tenir un troisième forum des jeunes.

Une autre réalité nous rattrape à une vitesse vertigineuse en se faisant sentir avec toujours plus d'impacts et à laquelle il nous faut impérativement réagir. Il s'agit des changements climatiques et la diminution alarmante de la biodiversité qui nous interpellent comme citoyenne et citoyen, mais aussi comme organisation syndicale parce que nous sommes également concernés dans nos milieux de travail. Des mesures importantes s'imposent à court terme et elles auront des effets sur nos modèles de production, donc sur les modes d'organisation du travail. Il faut s'impliquer et nous aurons à poser des gestes. Des propositions vous seront soumises à cet effet.

Une chose demeure essentielle, tant pour les 100 ans passés que pour le siècle à venir, c'est la volonté de faire avancer notre cause et de la partager le plus largement possible. Cela demande une bonne dose d'humilité et de conviction face à l'adversité, mais cela est tellement enthousiasmant quand ensemble nous arrachons des petites victoires qui améliorent notre quotidien. Il y a de ces victoires que l'on considérerait modestes dans le passé, mais qui avec le temps, sont devenues majeures pour la classe ouvrière. Il ne faut surtout pas oublier celles et ceux qui nous ont tracé le chemin dans des conditions qui étaient souvent plus difficiles qu'aujourd'hui. C'est l'héritage qui nous a été légué et que nous avons la responsabilité de transmettre à notre tour, car nous croyons fermement au rôle qu'a toujours assumé le mouvement syndical qui a pu compter sur l'engagement d'hommes et de femmes de passion afin que notre société soit meilleure, plus ouverte et plus juste.

**Forts de nos origines,
militions avec *fierté***

CONGRÈS du Conseil central de Québec -
Chaudière-Appalaches - CSN

17 AU 21 JUIN 2019

C'est pour cette raison que nous devons être forts de nos origines pour ainsi militer avec fierté.

Bons débats, bon congrès.

Vive le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) !
Vive la CSN !

Forts de nos origines, militons avec *fiereté*

CONGRÈS du Conseil central de Québec -
Chaudière-Appalaches - CSN

17 AU 21 JUIN 2019

LES PROPOSITIONS

LE SENS DE LA CONFÉDÉRATION

Attendu qu'un syndicat en santé est un gage de respect des droits des travailleuses et des travailleurs, et d'amélioration de leurs conditions de travail et de vie ;

Attendu que nous considérons un syndicat « en santé » lorsque l'ensemble des postes de sa structure est comblé et que ses instances démocratiques se réunissent régulièrement ;

Attendu qu'un syndicat doit pouvoir compter sur des militantes et militants outillés et formés pour exercer leurs responsabilités syndicales ;

Attendu qu'un syndicat doit être en mesure de recevoir le soutien et les services des organisations auxquelles il est affilié pour qu'il assume son rôle et prenne en charge sa vie syndicale ;

Attendu qu'un syndicat CSN doit participer aux activités des organisations auxquelles il est affilié, dont celles offertes par le conseil central, afin de bénéficier d'un réseau de solidarité et briser l'isolement ;

Attendu qu'un syndicat en difficulté est la responsabilité de toutes les organisations affiliées ;

Attendu qu'une vie syndicale locale déficiente a une incidence sur l'ensemble du mouvement.

Il est proposé :

Que dans le but de bonifier la vie régionale et le soutien aux syndicats affiliés, le conseil central rencontre de façon systématique, avec les conseillères et conseillers à la mobilisation, les comités exécutifs des syndicats ;

Que le conseil central organise des rencontres dans chacune des régions qui composent son territoire ;

Que le conseil central offre des formations adaptées pour des besoins locaux en support administratif (par exemple : Word) ;

**Forts de nos origines,
militions avec *fierté***

CONGRÈS du Conseil central de Québec -
Chaudière-Appalaches - CSN

17 AU 21 JUIN 2019

Que le conseil central se munisse d'un studio et d'équipements audiovisuels pour soutenir les syndicats affiliés dans l'amélioration de la communication avec leurs membres.

LA FIERTÉ DE MILITER

Attendu que dans le contexte régional actuel, il est impératif de rehausser le sens de l'engagement et des valeurs progressistes ;

Attendu que militer et s'impliquer dans son syndicat a un impact réel sur les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs, mais ne reçoit pas toute la considération et la reconnaissance qu'on devrait y accorder ;

Attendu que mieux faire connaître les bons coups et les victoires des syndicats peut avoir des effets positifs sur la relève locale ;

Attendu que les syndicats nécessitent indéniablement l'apport des jeunes membres et ont le devoir de susciter leur adhésion et leur implication ;

Attendu la mission de soutien du conseil central envers ses syndicats affiliés.

Il est proposé :

Que le conseil central, par ses outils de communication, fasse découvrir les militantes et les militants des syndicats affiliés qui font une différence par leurs initiatives, leurs bons coups et leur engagement au quotidien pour le mieux-être collectif ;

Que le conseil central élabore un plan de communication pour promouvoir l'importance qu'ont les syndicats et les militantes et militants dans l'amélioration du quotidien des travailleuses et des travailleurs ;

Que le mandat du comité des jeunes soit renouvelé pour les trois prochaines années ;

Que le conseil central organise de nouveau un forum des jeunes au cours du prochain mandat.

IMMIGRATION ET PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Attendu que les pénuries et la rareté de main-d'œuvre ont des effets collatéraux importants sur les conditions de travail et de vie des membres que nous représentons ;

Attendu que ce phénomène récent, qui touche particulièrement les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, se poursuivra, selon les données d'Emploi-Québec, pour une période prévisible d'au moins cinq ans ;

Attendu que les pénuries et la rareté de main-d'œuvre ont également des impacts sur les entreprises quant à leur capacité de production et l'acceptation de nouveaux contrats ;

Attendu que les employeurs se tournent de plus en plus vers la main-d'œuvre immigrante pour combler leurs besoins, avec des effets prévisibles sur les relations de travail et les relations interpersonnelles ;

Attendu que le syndicat doit, par ses représentations et les négociations locales, développer des stratégies d'intégration ainsi que voir à améliorer les conditions de travail et salariales, dans un but de rétention de la main-d'œuvre ;

Attendu la tenue des forums organisés par le conseil central en avril 2018 et celui de la CSN en février 2019, qui ont permis aux syndicats d'approfondir leurs connaissances sur les sources et les effets des pénuries et de la rareté de main-d'œuvre.

Il est proposé :

Que le conseil central soutienne, conjointement avec les fédérations, les syndicats dans leurs recherches de solutions aux pénuries et à la rareté de main-d'œuvre, tout en les informant des mesures et programmes gouvernementaux (Emploi-Québec) accessibles à leurs entreprises ;

Que le conseil central informe, sur une base régulière, les syndicats sur le portrait régional de l'emploi ;

**Forts de nos origines,
militions avec *fierté***

CONGRÈS du Conseil central de Québec -
Chaudière-Appalaches - CSN

17 AU 21 JUIN 2019

Que le conseil central élabore un guide de référence pour l'accueil des personnes immigrantes dans nos milieux de travail en s'adjoignant les ressources compétentes nécessaires.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU la déclaration du ministre du Travail, Jean Boulet, annonçant une réforme du régime québécois de santé et de sécurité du travail ;

ATTENDU QUE le conseil central a, à de maintes reprises, réclamé des modifications sur plusieurs aspects des lois qui ont été détournées de leur sens par des pratiques patronales et appuyées en cela par la CNESST, au détriment des droits des travailleuses et des travailleurs ;

ATTENDU QUE le conseil central a dénoncé le virage du paritarisme pour une approche de gestion de type « assurance privée » où l'employeur est le client ;

ATTENDU QUE cette approche client est comparable à celle du pollueur-payeur où plus il y a de réclamations plus la cotisation est élevée ;

ATTENDU QUE ce mode de cotisation des employeurs a eu un effet contraire à celui escompté en augmentant significativement la contestation des dossiers par une judiciarisation abusive alors que ça devait agir sur la prévention et l'élimination des dangers à la source ;

ATTENDU QUE dans cette spirale de judiciarisation, le rôle du médecin traitant a été marginalisé pour laisser la place à des contre-expertises médicales toujours plus spécialisées ;

ATTENDU QUE cette judiciarisation excessive occasionne des dépenses importantes pour l'ensemble des parties plutôt que d'investir dans la prévention et dans la mise en place des mesures applicables à tous les groupes prioritaires ;

ATTENDU l'urgence de revoir la liste des maladies professionnelles pour reconnaître les maladies psychoprofessionnelles dont les cas documentés ne cessent d'augmenter, notamment dans un contexte de pénurie et de rareté de la main-d'œuvre.

Il est proposé :

Que le conseil central soit mandaté pour effectuer une étude comparative avec d'autres provinces canadiennes sur les coûts globaux du régime québécois de santé et de sécurité du travail ;

Que dans l'éventualité d'une réforme des lois québécoises en santé et sécurité au travail, le conseil central fasse notamment de ses revendications ce qui suit :

- **La mise en application de l'ensemble de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, particulièrement au chapitre de la prévention ;**
- **Le rétablissement du médecin traitant comme responsable du dossier et de son suivi ;**
- **La déjudiciarisation de la Loi des accidents du travail et les maladies professionnelles et l'élimination du Bureau d'évaluation médicale ;**
- **Revoir à la hausse les barèmes pour atteinte permanente ;**
- **La reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles dont les maladies psychoprofessionnelles ;**
- **Le retour à une gestion qui respecte les valeurs et les principes qui ont présidé à la création du régime québécois de santé et de sécurité du travail pour mettre fin à l'approche « assurance privée » ;**
- **Un mode de gouvernance mettant de l'avant un paritarisme imputable et responsable axé sur la résolution des problématiques.**

Environnement

ATTENDU l'importance de l'accélération des changements climatiques et la diminution substantielle de la biodiversité ;

ATTENDU QUE les émissions de gaz à effet de serre augmentent sans cesse malgré les engagements pris aux sommets de Rio et à celui de Paris en 2015 ;

ATTENDU le peu de mesures concrètes donnant des résultats tangibles qui ont été adoptées et mises en place par nos gouvernements ;

ATTENDU QUE l'objectif du Canada auquel adhérerait le Québec visait une réduction de 37,5 % à atteindre en 2030 sous les émissions de gaz à effet de serre produites en 1990 ;

ATTENDU QUE les gaz à effet de serre sont en majeure partie responsables du réchauffement climatique planétaire qui provoque de plus en plus de catastrophes naturelles ;

ATTENDU l'importance de la mobilisation de la jeunesse étudiante au niveau régional, provincial, national et international pour revendiquer la protection de l'environnement et un développement durable sans énergie fossile ;

ATTENDU QUE la sauvegarde de l'environnement relève autant de la responsabilité individuelle que collective et doit pouvoir s'appuyer sur l'engagement de toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Il est proposé :

Que le conseil central appuie les revendications portées par la coalition « La Planète s'invite au Parlement » ainsi que le grand rassemblement du 27 septembre 2019 ;

Que dans son action dans la campagne CSN « La Planète s'invite au travail », le conseil central vienne en soutien aux syndicats affiliés qui veulent entreprendre une démarche de sensibilisation ;

Que le conseil central revendique des programmes de conversion des énergies fossiles vers des énergies vertes ainsi que des structures régionales permettant à la population de contribuer à une transition porteuse de justice sociale ;

Que les syndicats affiliés identifient au niveau local une mesure impliquant ses membres pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et améliorer le bilan carbone.

